

# *Rapport sur les orientations budgétaires 2014-2016*

Etabli conformément aux articles  
84-2 et 209-5  
de la loi organique n°99-209 modifiée

*arrêté en réunion du gouvernement le  
17 septembre 2013*

**Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**



GOUVERNEMENT DE LA  
**NOUVELLE  
CALÉDONIE**

## Encadré n°2 : Les impacts sur l'emploi de la politique en faveur de la reconnaissance du handicap et de la dépendance

### Etude réalisée par l'ISEE en juin 2013 sur le développement du secteur social et médico-social « conventionné », et son impact en termes d'emploi, sur la période 2007 - 2012

#### Avant-propos :

Cette étude a été réalisée à la demande de la DASS-Nouvelle-Calédonie, sur la base de la liste des prestataires fournie par elle (liste arrêtée au 5/04/2013), couplée aux données RIDET et CAFAT concernant l'emploi salarié.

Sont concernés par cette étude, les prestataires conventionnés par la CAFAT au titre du régime Handicap et Dépendance qu'elle gère pour le compte du Conseil du Handicap de Nouvelle-Calédonie, ainsi que les prestataires soutenus par la Nouvelle-Calédonie au titre de la lutte contre les exclusions, la protection de l'enfance et des adultes et l'intervention en direction du handicap et des personnes âgées, hors conventionnement CAFAT. Tout autre acteur privé ou associatif du champ social et médico-social n'est pas pris en compte dans cette étude. De même, ne sont pas tenus compte des emplois publics du secteur, tels que notamment ceux déclarés par la DASS au titre de la protection judiciaire de la jeunesse.

L'évolution couvre 5 années et porte sur la période 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 – 4<sup>ème</sup> trimestre 2012. Pour mémoire, c'est au 4<sup>ème</sup> trimestre 2007 qu'ont eu lieu les Etats Généraux du Handicap, où ont été pris les premiers engagements du gouvernement de Nouvelle-Calédonie pour une politique volontariste en direction de ces publics.

#### Poids du secteur

Au 31 décembre 2012, le secteur social et médico-social conventionné représente 1 410 actifs, dont 96% sont salariés et 4% représente l'auto-emploi de personnes physiques. L'ensemble du secteur est composé de 132 structures, dont 8 ont plus de 60 salariés et déclarent à elles seules la moitié des salariés.

80% interviennent dans le cadre du conventionnement CAFAT au titre du dispositif Handicap et Dépendance (1 140 actifs). 1 sur 5 intervient dans le cadre d'autres dispositifs (270 actifs).

<b>Poids du secteur social et médico social* au 31/12/2012</b>			
	Dispositif Handicap et Dépendance	Autres dispositifs	Total
Employés	1078	273	1351
Auto-emploi	58	0	58
Total des actifs	1136	273	1409

\*conventionné DASS

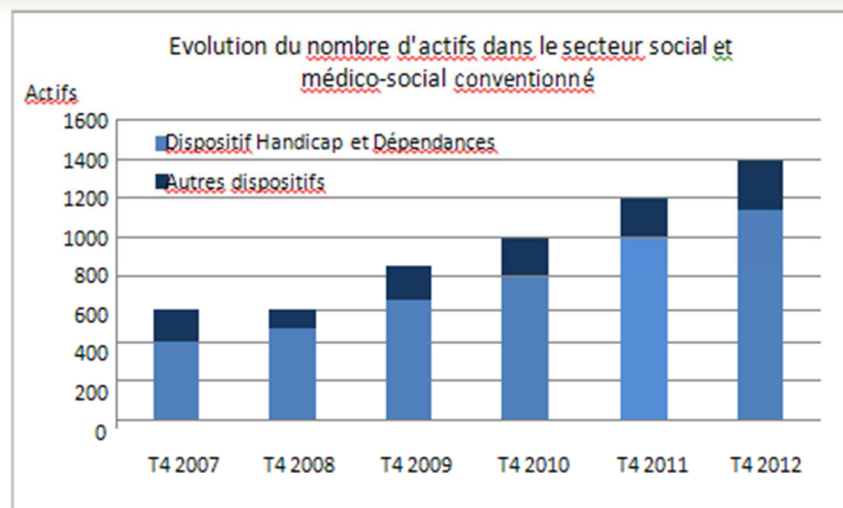
NB : L'un des prestataires (ACSMS) intervient au titre du dispositif Handicap et Dépendance pour le foyer de vie la Séviane et du dispositif de lutte contre les exclusions pour le Refuge de nuit. Dans le cadre de cette étude, tous ses employés sont comptabilisés au titre du dispositif Handicap et Dépendance.

#### Evolution sur 5ans

En cinq ans, le nombre d'actifs du secteur social et médico-social conventionné a été multiplié par 2,5 : au 31 décembre 2012, le secteur représente 850 actifs de plus que 5 ans plus tôt.

La progression s'est essentiellement faite par des créations d'emplois (+830 emplois en 5 ans), tandis que l'auto-emploi progresse peu (+17). L'emploi salarié a progressé bien plus vite dans ce secteur au cours des cinq dernières années (+20% en moyenne annuelle), que dans l'ensemble tous secteurs confondus, au cours de la même période (+3%).

La progression provient essentiellement du dispositif Handicap et Dépendance (+720 actifs), mais les autres dispositifs y contribuent également (+130 actifs).



### Dispositif Handicap et Dépendance

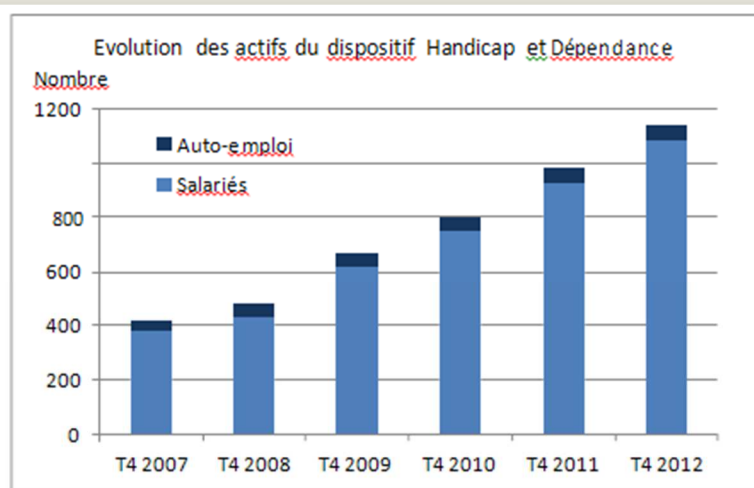
Au 31 décembre 2012, les prestataires conventionnés au titre du Régime Handicap et Dépendance représentent 1 140 actifs, dont 95% sont salariés et 5% représente l'auto-emploi de personnes physiques. Précision : s'il s'agit bien de 1 140 personnes différentes, toutes ne travaillent peut être pas à plein temps.

L'accompagnement de vie représente à lui seul près de la moitié des actifs. Vient ensuite l'hébergement (21%), l'accueil de jour (10%) et le transport (8%). En outre, 9% des salariés sont employés de structures qui offrent un service combiné accueil de jour + transport + hébergement ou accompagnement de vie + transport.

<b>Actifs parmi les prestataires conventionnés* au titre du dispositif Handicap et Dépendance, par nature de prestation, au 31/12/2012</b>			
	Salariés	Auto-emploi	Total
Hébergement	228	16	244
Accueil de jour	115	0	115
Accomp. de vie	570	18	588
Transport	63	24	87
Services combinés	103	0	103
<b>Total</b>	<b>1078</b>	<b>58</b>	<b>1136</b>

\* convention avec la CAFAT

En cinq ans, le nombre d'actifs du dispositif Handicap et Dépendance a été multiplié par 2,7 : au 31 décembre 2012, ils représentent 720 actifs de plus que 5 ans plus tôt. C'est bien par la création d'emplois salariés que cette évolution s'est faite (+700 emplois).



C'est pour l'accompagnement de vie que la progression a été la plus spectaculaire : +450 emplois. Pour ce type de prestations, l'emploi a été multiplié par 4,4. Toutefois, il faut préciser qu'un pallier important en 2009 correspond à la création d'emplois salariés pour les accompagnateurs de vie scolaire intervenant dans les établissements de la province Sud. Cette fonction était jusqu'à lors exercée par des personnes employées en contrat PPIC par la province Sud.

L'offre de service s'est également considérablement développée en ce qui concerne le transport adapté, secteur qui dispose de 4 fois plus d'intervenants qu'il y a 5 ans. En matière d'hébergement, le nombre d'actifs progresse de 90%, en lien avec la création de nouvelles structures (+14 structures en 5 ans, maisons de retraite, comme maisons ou familles d'accueil à capacités d'accueil plus limitées).

C'est pour l'accueil de jour que la progression est la moins marquée : le dispositif a permis de conforter le fonctionnement des structures existantes, mais aucune nouvelle structure n'apparaît dans le conventionnement CAFAT. L'emploi progresse toutefois de 32% dans ces établissements.

	T4 2007	T4 2008	T4 2009	T4 2010	T4 2011	T4 2012	Variation 2012 - 2007	
							Nb	%
Hébergement	131	138	133	169	225	244	114	87
Accueil de jour	87	97	107	111	117	115	28	32
Accomp. de vie	133	157	324	400	477	588	455	343
Transport	21	25	36	46	68	87	66	324
Multiple	49	60	67	73	94	103	54	110
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>477</b>	<b>666</b>	<b>799</b>	<b>982</b>	<b>1136</b>	<b>717</b>	<b>171</b>

Unité : nombre

L'essentiel des actifs du dispositif Handicap et Dépendance sont concentrés en province Sud (79%), 15% interviennent en province Nord, et seulement 1% aux îles Loyautés. A titre de comparaison, au 31/12/2012, tous secteurs confondus, l'emploi privé se répartit à 87% en province Sud, 12% en province Nord et 2% en province des îles Loyautés.

Aux îles et dans le Nord, l'accompagnement de vie est la prestation la plus développée ; la prestation de transports adaptés y existe aussi. En province Nord, un hébergement en famille d'accueil est également proposé. L'offre d'accueil de jour n'existe qu'en province Sud ; c'est également là que l'offre d'hébergement est la plus conséquente et la plus variée.

<b>Actifs parmi les prestataires conventionnés* au titre du dispositif Handicap et Dépendance, par province et par nature de prestation, au 31/12/2012</b>				
	Prov. Iles Loyautés	Prov. Nord	Prov. Sud	Total
Hébergement	0	10	234	244
Accueil de jour	0	0	115	115
Accomp. de vie	62	153	372	588
Transport	6	8	73	87
Multiple	0	0	103	103
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>171</b>	<b>897</b>	<b>1136</b>

\* convention avec la CAFAT

Unité : nombre

En 5 ans, le développement des prestations du dispositif Handicap et Dépendance a touché toutes les provinces, dans des proportions variables. Dans le Sud, le dispositif s'est accompagné de la création de 580 emplois (dont de l'ordre de 90 postes PPIC transformés en contrats salariés). En province Nord, 80 emplois ont été créés sur la période. Les actifs du dispositif Handicap et Dépendance y sont presque 2 fois plus nombreux qu'il y a 5 ans. En province des îles Loyautés, le dispositif Handicap et Dépendance a eu un fort impact sur l'emploi, car il a permis la création de 55 emplois sur les 240 créés dans cette province tous secteurs confondus, sur la période 2007 – 2012. Ainsi, le nombre d'actifs dans ce domaine, très faible en 2007, a été multiplié par 5.

<b>Evolution des actifs du dispositif Handicap et Dépendance, selon la province</b>								
	T4 2007	T4 2008	T4 2009	T4 2010	T4 2011	T4 2012	Variation 2012 - 2007	
							Nb	%
Province Sud	316	350	517	656	805	897	580	183
Province Nord	90	112	125	120	139	171	81	90
Province îles Loyautés	13	15	24	23	38	68	56	437
Nouvelle-Calédonie	419	477	666	799	982	1136	717	171

Unité : nombre

#### Autres dispositifs

Au 31 décembre 2012, les prestataires conventionnés au titre des autres dispositifs déclarent 275 emplois salariés : 180 au titre de la protection de l'enfance et des adultes – 80 au titre de la lutte contre les exclusions et 15 au titre du soutien au handicap et aux personnes âgées hors conventionnement CAFAT. Les structures concernées par ces dispositifs sont toutes constituées sous forme associative. Les actifs concernés sont donc forcément des salariés. En cinq ans, 130 emplois ont été créés dans le cadre de ces dispositifs (+91%), principalement au titre de la protection de l'enfance et des adultes (+100 emplois). Les prestataires concernés ont tous leur siège social en province Sud, même si plusieurs couvrent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie par leurs actions. Aussi, la ventilation des actifs par province n'est pas possible.

<b>Evolution du nombre de salariés des associations conventionnées, par dispositif</b>						
	T4 2007	T4 2008	T4 2009	T4 2010	T4 2011	T4 2012
Protection de l'enfance et adultes	77	85	95	116	158	178
Lutte contre les exclusions	66	75	76	76	77	81
Handicap et personnes âgées	1	3	6	10	11	14
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>164</b>	<b>177</b>	<b>202</b>	<b>246</b>	<b>273</b>

Unité : nombre